

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu des réunions du Comité Syndical du 27 juin chez SAFRAN (le quorum non atteint) et du 2 juillet à la Maison du Parc (Chevreuse)

Avec voix délibérative

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PANNETIER Versailles Grand Parc
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. LERISSON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGAGNEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. CANAL Longvilliers
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme LE DUAULT Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), M. GERVAIS (Chambre de Métiers et de l'Artisanat 91), M. JANOTTIN (Chambre d'Agriculture IDF), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER IDF), Mme SOREL (Gometz-le-Châtel).

PNR : MMES ALOISI-ROUX, DORMOIS, DRANSART, MANOUVRIER, HOUGUET et MONTET et MM HARDY, PERRIN et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN MARTINEAUD Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. PICARD Bullion
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- M. MONTEGUT Choisel
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines

- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- Mme MESPert-CHABRIER Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. RECOUSSINES Méré
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. BODIN Raizeux
- M. PETITPREZ Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. BRAN Office National des Forêts
- M. KERAUDREN Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

Pouvoirs :

M. ALLIRAND	à	M. POULON
Mme BOONE	à	M. GUEGUEN
M. CAZANEUVE	à	Mme PIGANEAU
M. POUPART	à	M. VANDEWALLE
M. MONTEGUT	à	M. PASSET
M. CARIS	à	M. PELLETIER
M. CHIVOT	à	M. FRONTERA
M. RECOUSSINES	à	M. LOMMIS
M. FEYT	à	Mme DARMON
Mme GUERLAIN	à	Mme VACHER
Mme MEYER	à	M. LERISSON
Mme MERELLE	à	M. CANAL
M. POMMET	à	Mme DARCOS
Mme ROSETTI	à	M. DE WINTER
M. GIMENES	à	M. AMOSSE

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 28 juin 2019 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 2 juillet 2019 à 8h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. POUPART Bonnelles
- M. MONTEGUT Choisel

Ainsi que :

Mme ALBERT (CRPF).

PNR : Sandie ALOISI-ROUX, Jacques BONNISSEAU

Absents excusés :

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PANNETIER Versailles Grand Parc
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme PIGANEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. GERVAIS Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Essonne

Pouvoirs :

- M. PANNETIER à M. VANDEWALLE
- Mme PIGANEAU à M. POUPART

Présentation du site Safran Saclay de SAFRAN par son directeur M PELPIT : site de recherche des équipements et propulseurs : objectifs de diminution de la consommation des moteurs d'avion de 80% à l'horizon 2050. L'entreprise à l'ambition de traiter le site en DD.

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 28 mars 2019

Adopté à l'unanimité

2. Autorisation donnée au Président du Parc d'engager toutes les démarches en vue de signer un bail emphytéotique avec la commune du Mesnil-Saint-Denis concernant la Ferme de Beaurain

Sur la base d'un bail emphytéotique et de conventions d'occupation, le Parc utilise le Château de la Madeleine et la « basse-cour » pour y accueillir ses services ainsi que la Maison du Parc. Le Département des Yvelines, propriétaire du bien, a fait connaître son intention de reprendre les locaux, sans définir avec précision l'échéance.

Une réflexion a été engagée sur un nouveau site et notamment sur la Ferme de Beaurain au Mesnil-Saint-Denis. Le Parc souhaite faire de cette future Maison du Parc sa vitrine, notamment en termes de développement durable et d'innovation. Un des enjeux majeurs réside dans le caractère patrimonial et architectural de la Ferme de Beaurain, qu'il sera impératif de respecter mais aussi de mettre en valeur lors de sa réhabilitation.

D'une superficie de 18.425 m², la parcelle accueille une ancienne maison de maître au droit de l'entrée, le corps de ferme et de nombreuses dépendances, qui s'organisent autour d'une cour carrée. Le site de Beaurain, en tant que grande ferme inscrite au patrimoine rural, fait partie intégrante de l'identité du Parc.

Pour mener à bien ce projet, à savoir poursuivre les études et engager les travaux, il est envisagé la signature d'un bail emphytéotique entre la commune du Mesnil-Saint-Denis et le Parc sur une durée longue (≥ 30 ans). Ce dispositif permettra au Parc d'être titulaire d'un droit réel sur le bien, il pourra ainsi réaliser les travaux nécessaires à la requalification du bâtiment et à la commune de voir son bien valorisé.

Plusieurs clauses seront mentionnées dans l'acte afin de préserver les intérêts de chacun :

- L'obtention des financements
- La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur
- L'obtention des autorisations administratives
- La levée de toutes contraintes techniques ou vices cachés qui entraveraient la réalisation du projet
- La réalisation effective des travaux dans un délai jugé « raisonnable ».

Il est proposé d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le bail avec la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Des négociations doivent être menées par la Région et le CD 78 pour la prise en charge des coûts d'aménagements. L'accord doit intervenir dès à présent, les conditions acceptées par la commune étant favorables. Les clauses de sorties permettent de ne pas avoir d'engagement qui n'auraient plus de sens.

Le déplacement du CIN des Hauts Besnières est trop onéreux, le projet d'une intégration dans le projet Beaurain a été abandonné pour ces raisons.

Le calendrier de réalisation dépend des discussions entre la Région et le CD 78.

Concernant la destination future du Château de la Madeleine, il demeure beaucoup d'incertitudes. Le CD 78 avait évoqué un projet de réaménagement du donjon et de la tour des gardes pour attirer les touristes. Aujourd'hui on compte 60 000 visiteurs par an. Mme Von Euw fait remarquer le manque de places de parking et un accès difficile. La commune sera très vigilante sur ces deux questions.

Lors de la séance du 27 juin : 2 voix contre. Le 2 juillet : 7 voix pour (unanimité)

Monsieur Montégut demande à avoir l'étude de programmation.

3. Autorisation donnée au Président du Parc de résilier par anticipation le bail emphytéotique portant sur le Moulin d'ors à Châteaufort et de proposer en lieu et place la signature d'une convention de mise à disposition des locaux

Le 16 juin 1995, le Parc a signé avec la commune de Châteaufort un bail emphytéotique portant sur des biens immobiliers et un terrain y adjoignant, pour une durée de 55 ans, sur le site du Moulin d'Ors, à charge pour le Parc de rénover les constructions existantes et de les entretenir. Le bail a été conclu moyennant « un franc » symbolique. Le Parc utilise les locaux pour des événements majeurs (expositions, réunions...) mais aussi comme espace de stockage d'archives et de matériels.

Il convient de préciser que des conventions de partenariat sont signées annuellement entre le Parc et la commune de Châteaufort permettant à cette dernière de disposer des locaux le week-end avec le mobilier (tables et chaises).

Dans la perspective de relocalisation des services et de la Maison du Parc sur un même site, il est envisagé de mettre fin par anticipation au bail emphytéotique. En effet, la durée minimale du bail de 18 ans est aujourd'hui dépassée et la convention permet la résiliation anticipée d'un commun accord entre les parties.

Dans le même temps, le Parc sollicitera la commune de Châteaufort pour qu'une convention soit signée lui permettant d'organiser, sur le site du Moulin d'Ors, des événements ponctuels, comme des animations scolaires en lien avec le développement de la Réserve naturelle Régionale.

Il est proposé d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires, à résilier le bail avec la commune de Châteaufort et à signer la convention de mise à disposition des locaux.

Le 27 juin : Une voix contre

Le 2 juillet : 1 voix contre, 6 voix pour

4. Candidature de la Maison de fer au Label Patrimoine d'intérêt régional

Située sur la commune de Dampierre-en-Yvelines, la Maison de Fer est une maison métallique et démontable conçue par l'ingénieur Duclos, disciple d'Eiffel, installée en 1896 au cœur d'un jardin pittoresque. Les témoins de cette architecture sont rares et il convient de les préserver. La labellisation permet de reconnaître et souligner les qualités patrimoniales de cette maison.

Le label « patrimoine d'intérêt régional » est décerné aux bâtiments ou ensembles non protégés au titre des monuments historiques présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif de l'Île-de-France. Il vise :

- A faire émerger des édifices et des ensembles bâtis dont la valeur patrimoniale présente un intérêt régional,
- A mieux prendre en compte un patrimoine fragilisé,
- A renforcer l'attractivité touristique de l'Île-de-France permettant par la suite de mettre en place des parcours axés sur des thématiques fondatrices de l'histoire régionale à l'attention des Franciliens et des touristes.

Outil de conviction et de pédagogie, ce label repose sur une démarche incitative et contractuelle entre la Région et le propriétaire qu'il soit public ou privé. Une fois le label obtenu, les propriétaires peuvent ensuite accéder à deux nouveaux dispositifs : une aide en investissement pour la restauration du patrimoine labellisé et une aide en fonctionnement pour sa valorisation.

Afin de pouvoir valider sa candidature, une « *décision de l'autorité compétente approuvant la candidature au label régional* » est nécessaire. Le Parc naturel étant propriétaire de cette maison il convient que le Comité syndical donne son accord pour engager la démarche et autoriser le Président à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

5. Dépôt d'un dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire de la Fondation du Patrimoine pour la Maison de Fer

Propriétaire de cette Maison, le Parc souhaite entreprendre des travaux de restauration de l'édifice afin d'en assurer la conservation. Pour mener à bien ces travaux il convient de trouver des financements complémentaires.

La Fondation du Patrimoine organise avec les collectivités des souscriptions publiques à destination des particuliers et entreprises destinées à financer la restauration d'édifices non protégés au titre des Monuments Historiques. Les dons perçus par la Fondation du Patrimoine donnent lieu à des déductions fiscales.

Il est proposé de mettre en place une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine afin de recueillir des dons privés et de la lancer à l'occasion des Journées du patrimoine. Pour cela il est nécessaire de déposer un dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire qui donnera lieu ensuite à la signature d'une convention.

D'autres contributions seront sollicitées, en particulier auprès des collectivités et des fondations privées, susceptibles d'apporter leur concours à une opération emblématique dans le voisinage immédiat du Domaine de Dampierre.

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à déposer ce dossier et toute candidature à des subventions ou contributions, et à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

6. Projet « Se mettre au vert »

A l'occasion du recensement culturel le Parc a identifié 14 lieux équipés pour accueillir du public et présenter un contenu culturel.

Afin de les fédérer le Parc a proposé de les rassembler sous la bannière : [l'Art à demeures](#) :



Le Parc naturel est riche d'espaces culturels ouverts au public, que l'on découvre au détour des chemins : lieux discrets, presque secrets, nichés au cœur des villages, ce sont aussi des demeures d'exception, tant par leurs qualités architecturales que par leurs hôtes célèbres ou encore leur vocation d'ateliers d'une création en train de se faire. Ces maisons d'illustres, musées, espaces de création et de diffusion prennent place dans de simples habitations, dans des lieux patrimoniaux réinvestis, dans des sites de nature étonnants et offrent aux visiteurs un accueil intimiste, permettant de plonger dans l'espace de vie, d'inspiration et de création de personnalités ou dans des espaces dédiés à l'art.

Par ailleurs pour les aider à renforcer leur visibilité, le Parc a souhaité les regrouper autour d'initiatives communes. En 2018, un thème commun a été retenu et a donné lieu au programme ["Cultivons notre jardin"](#). Pour 2020, le réseau a choisi de se mobiliser plus avant autour d'un projet culturel commun. 9 lieux sont partants pour cette initiative : le Musée de la Fondation Coubertin, la Maison Devos, le Petit Moulin des Vaux de Cernay, la Maison Ravel, Le Lieu, espace de résidences et de création, la Maison Triolet/Aragon, le Centre d'art La Chapelle de Clairefontaine, la Maison Jean Monnet, la Maison d'Alvaar Alto.

« Se mettre au vert » est le fil rouge choisi qui soulignera le caractère attractif du territoire du Parc. L'ambition est de montrer que, malgré leurs différences, ces lieux et leurs hôtes racontent une même histoire, qui se situe dans cet écrin de nature particulier qu'est le Parc. Ce projet serait nourri par l'inventaire du patrimoine de la villégiature mené par ailleurs.

Un financement de DRAC Ile-de-France de 20 000 euros est sollicité. Le Parc et ses partenaires contribuent à la réalisation de ce projet. Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à effectuer cette demande de financement.

[Question sur le lien avec la maison de Fujita : elle située hors parc, mais des contacts sont pris.](#)
[Maison de Martha Pan et André Vogensky à St Rémy les Chevreuse : a été sollicitée mais la fondation de gestion du lieu n'a pas donné suite.](#)

Adopté à l'unanimité

7. Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de la continuité écologique de la Mérintaise à Châteaufort

Le Parc œuvre pour la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et de leur bon fonctionnement. Les rivières constituent un patrimoine naturel à préserver. Parmi celles qui sillonnent le territoire du PNR, la rivière Mérantaise est une rivière à fort potentiel écologique et qui héberge notamment de nombreuses truites fario.

Sur le site du Moulin d'Ors, un seuil d'1,5 mètre empêche le passage de la faune aquatique et des sédiments. Le rétablissement de la continuité est en enjeu à la fois vis-à-vis de la préservation de la biodiversité (en particulier des truites) et de la gestion des écoulements.

Le Parc se porte maître d'ouvrage de cette opération sur le site du moulin d'Ors. Une première maîtrise d'œuvre avait été engagée en 2014 mais en raison de dégâts sur la digue du moulin et d'un constat de sa fragilité, celle-ci a été interrompue. L'étude est relancée cette année en y intégrant la problématique du pont de la digue. Elle s'inscrit dans le contexte plus large de l'entente avec le SIAHVY qui confère au Parc la gestion de la Mérantaise amont.

Le coût estimé de cette étude de maîtrise d'œuvre ne dépassera pas 45 000 € HT.

Le Chantier de renaturation de l'Yvette reprend début juillet, après la période de nidation et de végétation. La mise en eau du nouveau lit de l'Yvette est prévue autour de la mi-août.

Adopté à l'unanimité

8. Réponse à l'appel à projets FEADER - Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier

Cet appel à projets vise à faire émerger une dynamique de projets dans les territoires ruraux et les secteurs périurbains d'Île-de-France, en les aidant à s'adapter face aux évolutions qu'ils connaissent. Il doit également permettre d'ancrer la forêt dans le territoire et à la promouvoir comme un espace géré durablement. Il autorise le dépôt des dossiers, leur instruction et leur passage en Comité régional de programmation au cours de l'année 2019. Son financement est assuré par l'État, la Région, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le FEADER. Les dates de dépôt maximales ont été fixées pour le second appel à projets au vendredi 20 septembre 2019.

Cette candidature en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux de la forêt s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Forêt et du Bois ainsi que dans le cadre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

Question sur les partenaires associés à ce projet ? l'association des communes forestières, le CRPF...
Remarque : il faut faire quelque chose sur la forêt privée qui est en total abandon. Il y a parfois des fonctions de chasse. Lancement d'une politique « stratégie bois » au niveau de la Région.

Le 2 juillet, Madame Danielle Albert est présente est missionnée par le CRPF et la Chambre d'agriculture. Le PNR avait fait un premier projet FEADER, filière bois plaquette, le besoin était l'aval. Mais il n'y a pas eu de réponse des collectivités sur des réseaux de chaleur avec des chaudières bois plaquette. Gestion de la forêt pérenne dans les conditions de changements climatiques.

Première chose, connaître la forêt privée : créer des duos, un propriétaire forestier et un élu.
Il y a peut-être encore des possibilités à Saclay. Il reste de la place et réservé à des chaudières pour l'avenir. Reprendre les discussions.

Adopté à l'unanimité

9. Programme PRO-INNO-08 de Certificats d'économies d'énergies dans les territoires à énergie positive

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à :

- Instruire une demande de Certificats d'Economie d'Energie (CEE TEPCV) dans le cadre du programme PRO-INNO-08 sur la plateforme nationale EMMY pour le compte du Parc naturel ainsi que pour le compte des communes du Parc.
- Vendre ces Certificats d'Economie d'Energie (CEE TEPCV) dans le cadre du programme PRO-INNO-08 sur la plateforme nationale EMMY pour le compte du Parc naturel ainsi que pour le compte des communes du Parc, dans le cadre de modalités à définir avec les communes concernées notamment pour le reversement de la prime.

Adopté à l'unanimité

10. Ligne de trésorerie

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée maximum d'un an ceci pour éviter les à-coups en cas de retard de versements de subventions et des participations aux frais de structures des financeurs.

Après consultation de plusieurs organismes financiers, nous avons reçu, à ce jour, la réponse du Crédit Agricole (la solution la plus avantageuse sera retenue après d'autres consultations).

Montant : 400 000 €

Adopté à l'unanimité

11. Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2019

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs pour la création de poste de cadre Attaché principal Hors Classe et supprimer de ce tableau le poste du cadre d'emploi de directeur de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité

Points d'information :

Le 2 juillet à 10h, journée d'information sur le cadastre solaire à Magny les Hameaux. Rencontre avec une société d'économie mixte à la Région pour capitaliser les projets photovoltaïques et la méthanisation.

Fête de la réserve naturelle de Bonnelles le 6 juillet de 14h30 à 23h.